

compte prendre éventuellement en vue d'éviter un transfert aux maisons-mères de la production des filiales canadiennes de sociétés américaines?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, une partie de la question m'a échappé, mais je l'examinerai pour voir si je peux y fournir une réponse.

LA SAUVEGARDE DES INVESTISSEMENTS DU
GOUVERNEMENT CANADIEN DANS LES FILIALES DE
MAISONS AMÉRICAINES

M. Les Benjamin (Regina-Lake-Centre): Monsieur l'Orateur, tandis que le premier ministre examine cette question, je voudrais demander au ministre de l'Expansion économique régionale s'il compte dire à la Chambre quelles mesures ont été prises ou seront prises en vue de protéger les investissements du gouvernement fédéral dans les centres de production qui sont des filiales de sociétés américaines afin d'empêcher un transfert de la production vers des entreprises mères situées aux États-Unis?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, je crois que j'ai déclaré à plusieurs reprises, à la Chambre, que les entreprises américaines n'avaient pas de statut spécial en rapport avec mon ministère et qu'elles étaient traitées simplement comme une autre industrie.

[Traduction]

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, le gouvernement entend-t-il suspendre à l'avenir le versement des subventions accordées aux filiales de sociétés américaines au Canada aux termes de la loi stimulant la recherche et le développement scientifiques?

L'hon. M. Marchand: Non, monsieur l'Orateur.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE
LES CONSÉQUENCES DE LA NOUVELLE POLITIQUE
DOUANIÈRE AMÉRICAINES

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Expansion économique régionale peut-il nous dire s'il a eu l'occasion d'évaluer les conséquences de la surtaxe américaine sur l'ensemble de la politique d'expansion économique régionale du gouvernement?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, cela a été fait par le ministère des Finances et nous donne une indication générale des répercussions que la surtaxe peut avoir dans les régions à taux de croissance moins rapide.

[Traduction]

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le gouvernement a-t-il l'intention de poursuivre sa politique de subventions industrielles régionales tout en examinant la question de la surtaxe et les mesures qu'il entend prendre pour la contrer?

[Français]

L'hon. M. Marchand: Je crois, monsieur l'Orateur, que si les régions à faible taux de croissance sont un peu touchées par la surtaxe, le gouvernement ne voudrait certes pas les toucher davantage en supprimant les subventions.

[M. Benjamin.]

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 14 septembre, de la motion de l'honorable M. Gray (au nom de M. Benson): Que le bill C-259, modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier, et de la proposition d'amendement de l'honorable M. Lambert (p. 7763).

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, dans mes remarques, hier soir, j'ai critiqué la proposition du gouvernement sur les modifications fiscales et j'ai affirmé qu'elle n'était pas conforme à l'équité en matière de fiscalité. En résumé, les propositions importantes de la commission Carter, établie par un gouvernement conservateur, sont très loin de ressembler aux dispositions contenues dans ce bill. Selon les modifications, on fait des concessions énormes en matière de frais déductibles aux fins de l'impôt, à titre d'encouragement, c'est-à-dire les frais d'affaires et de représentation, par les personnes travaillant à leur compte par comparaison avec les concessions mesquines de \$150 accordées au travailleur ordinaire.

Les propositions du ministre des Finances (M. Benson) comportent d'autres anomalies. Celui qui gagne \$5,000 l'an sous forme de salaire ne paiera, selon le nouveau tableau, que \$14 de moins par an comme impôt sur le revenu. Celui qui gagne \$7,000 l'an paiera \$78 l'an de plus. Celui dont le revenu annuel est de \$100,000 paiera \$1,000 d'impôt en moins que selon les anciennes dispositions. Il n'y a qu'un gouvernement libéral et un ministre des Finances comme celui que nous avons à pouvoir prétendre que de telles dispositions sont équitables.

Permettez-moi de relever certaines anomalies, qui prouvent bien l'injustice du projet de loi. Le ministre propose de hausser le plafond des exemptions à l'égard des sommes versées à un régime de retraite enregistré. Le plafond proposé serait de \$4,000 par année. Le régime de participation différée aux bénéficiaires aux termes d'un régime de retraite enregistré serait limité à \$2,500 par année contre \$1,500. Qu'on me permette de signaler que seules les personnes à revenu élevé sont en mesure d'investir autant d'argent dans un régime de pension de ce genre; donc la proposition du ministre ne signifiera pas une exemption d'impôt bien considérable.

Pendant le débat sur le budget, j'ai dit ce qui, à mon avis, constitue la proposition la plus injuste dans le projet de réforme fiscale. Je pense à la disposition visant à éliminer les droits successoraux ainsi que l'impôt sur les dons. Comme dans les pays les plus modernes, nous devons assurément croire au principe d'un régime fiscal qui devrait établir un plus haut degré d'équité entre tous les Canadiens.

La plupart des Canadiens qui comparent le régime fiscal qu'on propose à ceux qui sont en vigueur dans les pays d'Amérique du Sud seront découragés d'apprendre que notre pays compte très peu de personnes extrêmement riches, dont la plupart ne paient pas d'impôts, et que peut-être 95 p. 100 des gens vivent dans une pauvreté abjecte. Nous aimons croire que notre régime fiscal est